



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PROVENCE-ALPES-  
CÔTE D'AZUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
des affaires culturelles**

DREAL PACA - UD 13 - Equipe Aix-en-Provence  
30, rue Albert Einstein  
Bâtiment G  
CS 90448  
13 592 Aix-en-Provence Cedex 3

Service régional de l'archéologie

**N° 44**

Affaire suivie par :  
Françoise TRIAL  
Tél. : 04 42 99 10 15  
francoise.trial@culture.gouv.fr

Aix-en-Provence, le 04/01/2022

**Réf SRA: FT 2022/37970**

**Objet : 13 - FOS SUR MER - Conversion électrolyse diaphragme - EI  
13039 4987**

Je vous informe que je n'édicterai, sur le projet cité en objet, aucune prescription archéologique en application de la réglementation relative à l'archéologie préventive (livre V du Code du patrimoine).

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Pour la Directrice régionale des affaires culturelles  
et par subdélégation  
Le Conservateur régional de l'archéologie

Xavier DELESTRE

**De:** robot-gunenv-prod.csmdou@developpement-durable.gouv.fr  
**Envoyé:** mardi 14 décembre 2021 17:50  
**À:** archeologie.paca@culture.gouv.fr  
**Objet:** DAENV - Conversion électrolyse diaphragme Fos - Demande de contribution

NT NON



SP

Ceci est une correspondance générée par l'administration en charge du dossier visé en objet, via l'application Guichet Unique Numérique.

Dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale dont les données de référence sont précisées en partie 2, vous êtes invités, conformément à l'article D.181-17-1 du code de l'environnement, à déposer une contribution.

Vous devez transmettre la réponse au plus tard à la date d'échéance indiquée en partie 3. Les modalités de dépôt de la réponse y sont également précisées.

Vous serez informés des suspensions et réactivation des délais de la phase d'examen, ainsi que de l'actualisation de l'échéance de réponse.

### Partie 1 : administration en charge du dossier

Administration en charge du dossier : DREAL PACA - UD 13 - Equipe Risques

Agent : RENASSIA Fabien

Courriel de contact : fabien.renassia@developpement-durable.gouv.fr

### Partie 2 : données de référence de l'AIOT et du dossier concerné

KEM ONE France

Carrefour du Caban

BP N° 60 111

13270 FOS SUR MER

La date de l'accusé de réception du dossier déposé est : 06/12/2021

Le numéro d'AIOT est : 0006400990

SRA PACA	
N°	
Le	15 DEC. 2021
Clas	N°4987
Transmis à	A113

### Partie 3 : pour le bon déroulement de la procédure, vous êtes invités à prendre connaissance des informations complémentaires suivantes

Cette correspondance appelle une réponse.

Fiche 37970.

Cette réponse doit impérativement être déposée en cliquant sur ce [lien](#)

(Le document téléversé ne doit pas dépasser 1020 Mo et doit être au format PDF ou ZIP)

Une échéance de réponse est fixée au : 23/01/2022

### Partie 4 : documents téléchargeables

Veuillez consulter les pièces jointes en cliquant sur ce [lien](#)

Bien cordialement,